

Les portes du pénitencier ouvertes aux Témoins de Jéhovah

Mis à jour le 02.03.11 à 18h03

A Lille, les Témoins de Jéhovah ont gagné une victoire contre l'administration pénitentiaire, rapporte le quotidien régional *Nord Eclair*. Alors que celle-ci refusait depuis des années de leur accorder l'agrément d'aumônier de prison, le tribunal administratif de la ville a annulé trois décisions de la direction interrégionale des services pénitentiaires, qui rejetaient les demandes formulées par Témoins pour les prisons de Bapaume, Rouen et Laon.

L'administration avait justifié ce refus par la faible demande exprimée en milieu carcéral, et avait proposé aux Témoins de Jéhovah de leur accorder un permis de visite pour rencontrer les détenus qui le souhaitaient, note le quotidien.

C'est ce fondement qu'a jugé infondé le tribunal administratif, qui considère d'une part que «le respect de la liberté de culte en milieu carcéral repose sur la possibilité offerte à chaque détenu de s'entretenir individuellement avec un aumônier du culte», et d'autre part qu'«aucune disposition législative ou réglementaire n'a prévu de conditionner la désignation d'un aumônier au nombre de détenus susceptibles de recourir à son assistance spirituelle».